Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260420-D2026_17-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/17
Séance du 20 avril 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	10	16 avril 2026
Votants	11	

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	Présence	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	Présence	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	Présence	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	Présence	
M. David CHARLES, conseiller municipal	Présence	
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	Présence	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	Absence excusée	Carole CHAPPE
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	Présence	
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	Présence	

Secrétaire de Séance : Carole CHAPPE

OBJET : Election du représentant de la commune au SDE35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine,
Considérant que le rôle du représentant communal rappelé ci-dessus,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Désigne** M. David CHARLES comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU

Le secrétaire de séance
Mme Carole CHAPPE